

Thème : «Environnement industriel : cadre juridique, institutionnel et normatif»

• Population cible : - Responsable affaires juridiques

- Responsable et staff hygiène, sécurité, environnement
- Responsables ressources humaines, financier, formation, achat, logistique
- Responsables et staff techniques (directeur technique, responsables production, maintenance, ingénieurs, techniciens, chefs d'équipes,...)





Objectifs de formation :

- ✚ Connaître le cadre juridique, institutionnel et Normatif.
- ✚ Etre capable d'assurer la conformité de l'entreprise par rapport à la réglementation environnementale en vigueur.
- ✚ Etre capable d'organiser la communication sur les aspects réglementaires normatifs, en général, et dans le secteur industriel, en particulier.

Objectifs pédagogiques :

- ✚ Connaître les exigences réglementaires nationales et internationales (applicables en Tunisie).
- ✚ Appréhender et caractériser en détail les aspects réglementaires et normatifs spécifiques.
- ✚ Appliquer la démarche d'évaluation de la situation de l'entreprise par rapport à la réglementation.
- ✚ Se mettre en règle par rapport à la réglementation.
- ✚ Identifier les nouvelles obligations réglementaires.
- ✚ Anticiper les contraintes réglementaires, y compris dans les réglementations Avas.

Jours	Contenus/ Concepts clés à aborder	Méthodes et Moyens Pédagogiques	Durée (Heures)	
			Théorie	Pratique
J1	<p>De 8h30 à 10h30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Le cadre juridique : • La réglementation régissant le secteur de l'environnement en Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La nature des textes réglementaires (Lois, Décrets, Arrêtés,...). ▪ Le champ d'application (les établissements classés, la génération et la gestion des déchets solides, les rejets hydriques, les émissions atmosphériques, le bruit,...). ▪ La réglementation et les conventions internationales applicables en Tunisie. ▪ Le transport des produits et des déchets nocifs pour l'environnement. ▪ La nouvelle réglementation environnementale (transport des déchets, REACH,...) <p>De 10h00 à 10h15 : Pause Café</p> <p>De 10h15 à 14h00</p>	<p>Video projection des powers point</p> <p>+</p> <p>démonstrations et exercices</p>	04h	02h

	<p> Le cadre institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les institutions en charge du secteur de l'environnement en Tunisie. ▪ Les attributions et missions. ▪ Les activités et les domaines d'intervention. ▪ Les prérogatives, etc. 			
J2	<p><u>De 8h30 à 10h30 :</u></p> <p> Le cadre normatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les normes tunisiennes en matière d'environnement <ul style="list-style-type: none"> - La nature des normes (normes homologuées, normes enregistrées) - Le champ d'application (les déchets solides et les rejets liquides et atmosphériques, l'émission des bruits,...) ▪ Les normes internationales en matière d'environnement applicable en Tunisie. <p><u>De 10h00 à 10h15 : Pause Café</u></p> <p><u>De 10h15 à 14h00</u></p> <p> Mise en conformité réglementaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intérêt des mesures à prendre pour se mettre en conformité par rapport à la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement. <p> Mise en œuvre des objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et sensibilisation sur les normes et le respect des normes environnementales. 	<p>Video projection des powers point</p> <p>+ démonstrations et exercices</p>	04	02
Total			02j	12h



**FICHE PROGRAMME
D'UNE ACTION DE FORMATION**

Réf: **FORM.FINC.02**
Version : 00
Date d'application : 20/04/09

Critères et indicateurs d'évaluation :

Evaluation du séminaire de formation : contenu de formation, formateur..

Evaluation des compétences des participants

Un rapport d'évaluation individuel sera envoyé avec les attestations à la direction formation.

NB : Fiche à établir par l'opérateur de formation

Case réservée à l'administration :

Avis technique :
.....
.....

Fait à le
Signature